

J'aimerais signaler une nouvelle fois que les explications du ministre ne portent que sur une petite partie du problème. Les cultivateurs de l'Ouest veulent savoir ce qu'on doit faire pour augmenter les contingents de blé n° 1 et de blé n° 2, dont la récolte a été si abondante cette année.

Il y a des régions où le blé est empilé depuis quelque temps. La Commission canadienne du blé devrait se préoccuper immédiatement de cette situation pour épargner au cultivateur de l'Ouest le risque d'avoir à emmagasiner un fort volume de blé, tandis que les élévateurs terminus sont pratiquement inactifs et que les contingents sont si bas qu'il n'a pas les moyens de répondre à ses dépenses courantes.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): L'annonce que le ministre vient de faire se comprend facilement. Le blé dur est en demande et je puis admettre que la Commission du blé offre tous les encouragements possibles pour en assurer la livraison afin de profiter de la demande sur les marchés d'exportation.

Toutefois, le problème qui se pose à l'agriculteur de l'Ouest et au gouvernement c'est qu'on manutentionne des quantités beaucoup plus élevées de blé que jamais dans notre histoire. Le gouvernement riposte toujours en disant que la quantité manutentionnée l'année précédente a atteint un sommet, mais il reste que nous devons agrandir nos installations afin de faire face à des expéditions de céréales plus considérables que jamais auparavant.

Le moment est arrivé, je pense, pour le gouvernement de prendre les moyens requis en vue d'entreprendre une étude poussée des deux questions. Nous devrions tout d'abord faire l'inventaire des facilités de transport dont nous disposons. Les chemins de fer ont-ils suffisamment de wagons couverts? On me dit qu'il se trouve encore un grand nombre de ces wagons de marque canadienne aux États-Unis. Nous en faut-il davantage? Les deux chemins de fer devraient-ils assurer plus de coordination dans la manutention des céréales? En deuxième lieu, il faudrait prendre en considération l'avantage qu'il y aurait à automatiser aux ports les services terminus de manutention. Bon nombre des installations dont nous nous servons pour exporter les céréales sont désuètes par rapport à d'autre matériel de manutention que l'on trouve ailleurs dans le monde. Si le ministre ne l'a pas déjà fait, j'espère qu'il verra très prochainement à prévoir l'organisation qu'il faut pour permettre la tenue d'une enquête poussée sur le transport et la manutention des céréales, car il nous faut nous rendre à l'évidence: nous devons maintenant modifier nos services de

transport et de manutention de façon à satisfaire aux besoins d'exportation de quantités dépassant de beaucoup celles que nous avons eu l'habitude d'effectuer depuis dix ans.

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, seulement un mot pour adresser à l'honorable ministre notre approbation, relativement aux mesures qu'il entend prendre pour faciliter le transport du blé chez les acheteurs de blé qui nous encouragent et, en même temps, soulager nos cultivateurs de l'Ouest du Canada qui sont actuellement aux prises avec un stock de blé dont ils ne savent que faire. En prenant les mesures nécessaires pour améliorer les moyens de transport, l'honorable ministre aide certainement les cultivateurs de l'Ouest et, en même temps, satisfait la demande des importateurs qui nous encouragent par l'achat de notre blé.

Au nom de mon groupe, je ne fais qu'approuver les mesures prises par l'honorable ministre sur cette question.

[Traduction]

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Nous, dans ce coin-ci de la Chambre, appuyons ce que le ministre vient de dire au sujet du blé dur. Il fait bon d'apprendre que la demande est si forte pour cette partie de la récolte de blé.

Par contre, je dois me ranger du côté des préopinants qui trouvent que le véritable problème aujourd'hui est beaucoup plus vaste. Nous espérons que le gouvernement se propose de faire plus dans l'avenir pour agrandir les installations nécessaires à la vente du blé des autres catégories, sinon nous le regretterons.

M. l'Orateur: Puis-je me reporter à la première déclaration du ministre? Il a, je crois, demandé à la Chambre la permission de déposer certain document. La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose le document en question?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: Je devrais peut-être aussi signaler aux honorables représentants que, si je comprends bien l'esprit de l'article 15 (2) (a) du Règlement, les déclarations faites par un ministre doivent être brèves et se limiter aux faits et les commentaires, se limiter aux faits exposés dans la déclaration ministérielle.

J'ai l'impression que des deux côtés de la Chambre nous avons enfreint le Règlement en ce qui concerne la première déclaration du ministre.